

**ARRETE DU MAIRE**

**PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT LE VENDREDI 24 MAI 2024 GRANDE RUE ET RUE DE L'ANCIENNE POSTE A L'OCCASION DE LA SOIREE FESTIVE**

Le Maire de la Commune de BREUILLET, (Essonne),

**Vu** le Code Générale des Collectivités territoriales, articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Route, et notamment les articles R417.11 et R 411-18

**Vu** les animations organisées par la collectivité dans le cadre des soirées festives

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules durant les animations et dans l'intérêt de la Sécurité Publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation des véhicules sera interrompue de **12h00 à 00h00** le **vendredi 24 mai 2024** à l'occasion des animations des soirées festives :

- Grande Rue dans sa partie située entre la rue de la gare et l'angle de la rue de la Boëlle Bizard
- Place du marché

**ARTICLE 2** : Le **vendredi 24 mai 2024** de **12h00 à 00h00**, les places de stationnement se trouvant grande rue et place du marché seront interdites à l'arrêt et au stationnement de véhicules. Ces derniers seront considérés comme très gênants.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément au loi et règlement en vigueur.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Breuillet.

**ARTICLE 5** : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou publication.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BREUILLET, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et tous agents habilités de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des actes administratifs du Maire.

FAIT A BREUILLET, le QUATORZE MAI DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE

**Ampliation du présent arrêté sera transmis à :**

Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BREUILLET,  
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,  
Monsieur le Chef des Pompiers de BREUILLET,



Mme Le Maire,

Veronique MAYEUR